

# Sport et santé en territoires fragiles

## Construire un parcours de santé intégrant la pratique d'une activité physique ou sportive pour le patient vivant en zone rurale ou en quartier prioritaire

**APPEL À  
PROJETS  
2021**

DATE LIMITE DE  
TRANSMISSION DES  
DOSSIERS :  
13 JANVIER 2021

### Contexte

Les activités physiques ou sportives sont en souffrance depuis le début de la crise sanitaire et nombre d'acteurs<sup>1</sup> ont dû restreindre, voire interrompre, leurs activités alors même que la lutte contre la sédentarité est un enjeu de santé publique.

Le risque de contracter le virus oblige les patients atteints de maladies chroniques à demeurer chez eux ou à restreindre leurs sorties, entraînant parfois des difficultés d'accès à leurs traitements. Dans un contexte viral très contagieux, il est nécessaire de protéger ces personnes et de lutter contre la diminution de leurs défenses immunitaires. La situation des malades en milieu rural est particulièrement préoccupante par le sentiment d'isolement exacerbé qui est ressenti. Sur les quartiers prioritaires, c'est la pratique d'une activité physique qui est rendue plus difficile : les salles sont fermées et la pratique en milieu urbain reste très limitée. Restant donc confinés à leur domicile et limitant leurs déplacements, un autre risque apparaît chez ces individus : la sédentarité. Celle-ci a un impact physique direct : la fonte musculaire, souvent associée à des complications, et un impact psychologique important – stress, anxiété, isolement... Par conséquent la qualité de vie des malades en est affectée. Les effets

négatifs à long terme des mesures de confinement sur les maladies chroniques sont incontestables.

Une activité physique ou sportive régulière – pour peu qu'elle soit pratiquée en respectant certaines règles – présente, outre une fonction socialisante, des intérêts indéniables sur le plan de la santé. Elle contribue à prévenir une aggravation et/ou une récurrence chez les personnes souffrant de maladies chroniques. Les bienfaits sont variés et observables à la fois au niveau des capacités physiques, de la dimension psychologique, des comportements et des facteurs de risque. Elle est désormais reconnue comme un complément indispensable dans le traitement de ces maladies et lors des épisodes de rémissions pour améliorer la santé des malades, la tolérance aux traitements, et elle permet notamment de prolonger la durée de vie.

Pour favoriser la mise en mouvement des malades vivant sur des territoires ruraux ou prioritaires, les aider à rester dans une dynamique positive face à la maladie et limiter l'impact de la crise sur leur santé, il est nécessaire d'adapter les dispositifs d'activités physiques existants ou impulser de nouvelles initiatives à cette fin. Les professionnels médicaux et les associations sportives peuvent collaborer et créer une dynamique territoriale en développant l'activité physique ou sportive autour des patients.

<sup>1</sup>Avertissement de lecture : Nous attirons votre attention sur le fait que nous avons choisi, par commodité de lecture, le genre masculin pour les fonctions ou noms de métiers. Ceux-ci peuvent être cependant occupés par des femmes comme par des hommes.

## Objectifs

Pour participer, dans un contexte de crise sanitaire majeure, à l'amélioration de la santé et à la lutte contre la récurrence ou la rechute des patients atteints de pathologies chroniques et vivant en milieu rural ou en quartier prioritaire, **la Fondation de France souhaite soutenir des projets innovants inscrivant ou maintenant l'activité physique ou sportive régulière et de proximité au sein des parcours de santé des patients résidant sur ces territoires.** Ils mettront en valeur les collaborations étroites et réelles entre les équipes médicales et paramédicales, les associations sportives et les patients. **Au regard du contexte sanitaire et social, les projets devront se distinguer par leur capacité à s'adapter à l'évolution des consignes sanitaires. Les initiatives innovantes notamment dans les modes de pratiques seront privilégiées.**

Le projet pourra inclure, outre la pratique sportive et l'accompagnement sanitaire et/ou social, des actions de capitalisation et de mise en réseau des acteurs sur cette thématique.

## Qui peut répondre ?

Tout organisme à but non lucratif engagé dans une démarche visant à accompagner des patients et pouvant justifier d'un ancrage associatif sur le territoire concerné.

Le dossier peut être porté en collégialité par plusieurs structures.

Une vigilance particulière sera apportée aux projets déposés par les maisons de santé, les groupements d'employeurs et les comités régionaux et départementaux dans leur capacité à justifier le fait d'être au plus près des publics, de répondre au besoin local, de pallier une carence associative locale et de suivre les transformations mesurées et observées tout au long du projet sur les publics accompagnés. A cette fin, les modalités d'organisation du projet seront explicitées. A défaut, ils peuvent également soutenir un projet porté par une association locale.

## Critères de sélection

La Fondation de France sélectionnera les projets au regard des critères suivants :

- le projet devra démontrer qu'il cible des **patients pré-identifiés** ;
- le projet s'inscrira dans la **ruralité** ou sur un **quartier prioritaire**. Il se déroulera au plus près du domicile des patients ;
- **l'activité physique devra faire partie intégrante du parcours de santé** co-construit entre l'équipe soignante (médicale et/ou paramédicale), les professionnels de l'activité physique ou sportive et le patient. Le porteur du projet devra justifier d'une **collaboration réelle et constante entre tous ces acteurs de champs disciplinaires distincts** mobilisés au service des patients ;
- au regard du contexte de crise sanitaire, la structure porteuse devra démontrer comment il intègre le respect des consignes sanitaires en vigueur sur le territoire identifié et comment il a la capacité **d'adapter** le contenu de son projet au cours du temps ;
- les projets d'inclusion dans les clubs sportifs locaux seront favorisés ;
- le projet justifiera **obligatoirement** d'une collaboration étroite avec la ou les collectivités locales et territoriales concernées. Il démontrera un **ancrage territorial** important ;
- la pertinence de la démarche de suivi et d'évaluation tout au long du projet sera analysée ;
- l'action présentée ne doit pas relever du projet fédéral de la fédération dont la structure dépend.

**La Fondation de France ne finance pas** : les projets d'activités physiques visant exclusivement à la (re)construction des liens sociaux, la prévention des chutes ou le bien-être ; les projets ne permettant pas une pratique hebdomadaire ; la compétition de haut niveau ; les événements ponctuels ; les formations diplômantes et les formations individuelles ; les projets terminés au moment où interviendra le financement de la Fondation

de France ; les projets sans recherche de co-financement (hors autofinancement) ; le fonctionnement de la structure ; les projets d'investissement en matière d'infrastructures sportives (mais la Fondation de France pourra financer du matériel ou un équipement de taille modeste dans le cadre d'un projet précis) ; les demandes de financement de poste pour les collectivités locales ou territoriales.

## Modalités de soutien

Le projet devra se réaliser en France (métropole ou territoires ultra-marins).

Le porteur de projets ne peut pas adresser simultanément plusieurs demandes de subvention sur le même appel à projets.

## Comment répondre ?

L'appel à projets Sport et santé en territoires fragiles est ouvert du 21 octobre 2020 au 13 janvier 2021 à 17h.

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur [fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org) (rubrique *Trouver un financement*).

**Attention**, les candidatures s'effectuent **exclusivement en ligne** avant 17h le 13 janvier 2021.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

## Le circuit de financement d'un projet

### 1/ La présélection

Cette phase permet de vérifier l'éligibilité de votre projet. Toutes les candidatures transmises avant 17h le 13 janvier 2021 seront étudiées par le Comité du programme Sport Santé Insertion. Seuls les projets présélectionnés à l'issue de cette phase feront l'objet d'une instruction par la Fondation de France.

### 2/ L'examen en comité

Seuls les projets ayant fait l'objet d'une instruction par la Fondation de France seront examinés par le comité d'experts en juin 2021.

Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale ou électronique.

Vous pouvez adresser vos questions à l'adresse [projets@fdf.org](mailto:projets@fdf.org) ou par téléphone au 01 85 53 13 66.

## ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE TERRAIN



Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.

## COMMENT AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT



Pour les organismes désireux de réduire les impacts négatifs de leur projet sur l'environnement, une aide financière supplémentaire pourra être accordée afin de recourir à un consultant spécialiste des questions posées. Il proposera des adaptations réalistes au plus près des souhaits et des réalités de la structure soutenue. Nous attirons votre attention sur la nécessité de compléter un formulaire spécifique disponible sur notre plateforme.

## NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance. Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de

développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue. Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur [fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org), rubrique *Nous connaître / ODD: nos engagements*.**

Fondation  
de  
France

40 avenue Hoche  
75008 Paris  
Tél.: 01 44 21 31 00  
🐦 in @ f

[fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org)

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 888 fondations abritées soutiennent chaque année près de 10 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux: aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.